

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le mot du maire

La sécurité des habitants d'Eybouleuf fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Ce document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face à certains risques sur notre commune et à vous donner quelques rappels pratiques.

La commune vient d'élaborer un Plan Communal et Sauvegarde (PCS). Ce document définit, au regard du risque recensé, l'organisation de la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien des populations.

Ce Plan Communal de Sauvegarde est obligatoire pour la commune d'Eybouleuf car elle est comprise dans le champ d'application du Plan Particulier de Vassivière. Toutes les dispositions nécessaires concernant le risque majeur « Rupture de Barrage » de Vassivière sont consignées dans ce PCS mais il peut aussi être mis en œuvre par la municipalité pour tout autre risque survenant sur la commune.

Je vous invite à lire attentivement ce document et à le conserver précieusement.

Par ailleurs, si vous le souhaitez, vous pouvez venir consulter en mairie le Plan Communal de Sauvegarde

Bernard DUMONT

Qu'est-ce qu'un risque majeur,

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en deux catégories :

Les risques naturels : Inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, épisodes neigeux, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique etc...

Les risques technologiques : d'origine industriels, nucléaires, rupture de barrage, transport de matière dangereuse etc ...

Deux critères caractérisent le risque majeur

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce dossier.

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112 : n° d'urgence européen

17 : Police ou gendarmerie

15 : Samu

18 : SDIS (pompiers)

Mairie : 05 55 09 72 35, mairie.eybouleuf@wanadoo.fr

Suivez les consignes de sécurité.

 Coupez les réseaux (gaz, électricité, eau)	 Ne téléphonez pas afin de laisser les lignes libres pour les secours.
 Tenez-vous à l'écoute de la radio France Bleu limousin 103.5htz.	 N'allez pas chercher les enfants à l'école. Les enseignants se chargent de les mettre en sécurité.
 Fermez les fenêtres, les portes.	 Si évacuation, munissez-vous de votre kit de première nécessité et rendez-vous à la salle polyvalente.

« L'information préventive sur le risque barrage doit-être faite même si le risque est très réduit ».
« Un risque d'une très faible probabilité compte tenu des nombreux dispositifs de surveillance et d'un entretien périodique ».



RUPTURE DE BARRAGE

Le risque de rupture de barrage brusque et imprévue est extrêmement faible. La rupture du barrage de Vassivière entrainerait une vague qui atteindrait Eybouleuf en 40 minutes et monterait à une hauteur de 13 m au village de Sempinet. Cet ouvrage fait l'objet d'une surveillance régulière. La mise en œuvre des consignes de sécurité est prévue dans le Plan Communal de Sauvegarde de la commune d'Eybouleuf.

Dès l'alerte :

Prévoir l'évacuation

Plan d'évacuation sur ordre des autorités

Accueil / Hébergement / Ravitaillement des sinistrés → Salle Polyvalente

- Emporter les médicaments indispensables et les papiers personnels
- Prévoir quelques vêtements
- Ne pas emprunter le pont et la vallée de la Vienne

Après

Attendre les autorisations avant d'accéder au site

Ecouter France Bleu 103.5

Regarder France 3

Consulter mairie-eybouleuf.fr



EPISODE NEIGEUX

La commune dispose d'un tracteur et d'une lame à neige pour dégager les voies communales. Une réserve de sel permet d'assurer la sécurité dans les parties dangereuses du réseau

Chaque particulier doit déneiger l'accès à son domicile.

Dans l'alerte

Limiter vos déplacements

Plan d'évacuation sur ordres des autorités

Accueil / Hébergement / Ravitaillement des naufragés de la route → Salle Polyvalente

Après

Attendre les autorisations pour accéder aux zones interdites.

Ecouter France Bleu 103.5

Regarder France 3

Consulter Météo-fr

Consulter Mairie-Eybouleuf.fr



TEMPETE – ORAGE

Dès l'alerte

- fermer les portes et les fenêtres
- débrancher les appareils électriques
- limiter les déplacements
- ne téléphoner qu'en cas d'urgence

Plan d'évacuation sur ordre des autorités

- Accueil / Hébergement / Ravitaillement des sinistrés → Salle Polyvalente
 - Emporter les médicaments indispensables et les papiers personnels
 - Prévoir quelques vêtements

Après

- ne pas accéder aux zones interdites
- ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

Ecouter France Bleu 103.5

Regarder France 3

Consulter Mairie-Eybouleuf.fr